

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an 2014, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures et quarante minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Messieurs Guirec Loyer, Dominique Fasse et Michel Noirault, Maire-Adjoints, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti, Béatrice River, Régine Wroczynski, de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath, et Pascal Villard, formant la majorité des membres en exercice. La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 Juin 2014

2. Délibération CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance).

Le Maire rappelle la fusion au sein de la CCVC des anciennes communautés de communes. La CCVC demande le vote d'une délibération pour le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance. Le but de ce Conseil n'est que de l'information, de la prévention et de la prévenance des faits pour informer les jeunes. Ce n'est pas de la répression.

Considérant la mise en place par l'EX EPCI CC Val de Viosne en date du 16 décembre 2009 d'un CISPD,

Considérant le nouveau périmètre de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2013,

Considérant la délibération de la CC Vexin Centre en date du 3 juillet 2014 pour sa nouvelle installation compte tenu du nouveau périmètre,

Considérant les aides de l'État qui peuvent être octroyées au titre de ce dispositif sur des actions précises,

Propose que la commune de Bréançon intègre le CISPD de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Désigne le Maire de la commune de Bréançon comme membre du CISPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la proposition d'intégration de la commune de Bréançon au dispositif CISPD de la CC Vexin Centre.

3. Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Pontoise/Corneilles-en-Vexin

La Mairie a reçu un avis pour nommer un titulaire et un suppléant pour la commission concernant l'aérodrome de Cergy-Pontoise. Cette commission est demandée par le Préfet et est composée de trois collègues.

Le 3^{ème} Adjoint, Michel Noirault se propose comme titulaire, et le 1^{er} Adjoint, Guirec Loyer se propose comme suppléant.

Le conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune auprès de la Commission.

Compte tenu du résultat du vote :

- Michel Noirault, 3ème Adjoint, est élu à l'unanimité comme titulaire.
- Guirec Loyer, 1er Adjoint, est élu à l'unanimité comme suppléant.

4. Question de la DETR 2013

Le Maire rappelle que la DETR 2013 concernait le columbarium et le jardin du souvenir.

Le montant du projet s'élève à 7070€ HT et la subvention DETR est de 4242€ (60%). Il faut démarrer les projets avant 2 ans sinon la commune perd le bénéfice de la DETR.

Si le projet est revu à la baisse, le projet ne doit pas être inférieur à 5000€ HT. Donc la Mairie a le choix de dépenser 3000€ pour compléter la DETR ou réaliser un projet plus petit mais cela entraînera des coûts supplémentaires.

Michel Noirault rappelle l'historique du columbarium et comment la Mairie avait abordé la question. Or personne n'avait encore sollicité la création du columbarium.

Le Conseil Municipal avait refusé de voter la DETR 2013 mais elle a quand même été demandée.

Or, les travaux doivent désormais être entamés avant avril 2015. Le Conseil Municipal actuel décide que, pour le moment, il n'y a aucune obligation pour les mairies d'installer un columbarium dans les cimetières.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejeter le projet et de renoncer à la DETR 2013.

Concernant la DETR 2014, Monsieur le Maire fait un rappel des projets concernant cette subvention, c'est-à-dire la dématérialisation. Le logiciel choisi par la Mairie, de Berger Levrault, inclut également des prestations annexes à la compatibilité et aux finances, notamment la gestion du cimetière.

Ce logiciel permettra d'avoir toutes les alertes (fins de concessions, changement, travaux à prévoir...) et de gérer la structure du cimetière dans un suivi complet.

5. Réfection du Presbytère et location du 2^{ème} étage

Le Maire fait un retour sur les dégâts au Presbytère, notamment le dégât des eaux qu'il y a eu chez Monsieur et Madame Delarue au premier étage. Des travaux avaient été engagés pour réparer leur appartement. Cependant, les travaux au rez-de-chaussée, impacté par le dégât des eaux, n'avaient pas été réalisés. Il devenait urgent de les entreprendre.

Pour raisons privées liées à l'état de santé de Madame Morigny, les travaux devaient être faits rapidement.

La Mairie a donc pris en charge le dossier rapidement. L'ancien devis ne comprenait que des travaux de peinture. L'entreprise choisie a émis des doutes compte tenu de l'état flagrant du plafond. Après les premiers travaux, il est apparu qu'il fallait refaire un faux plafond.

Tout le plafond a donc été refait avec un plaquiste et la peinture de toute la cuisine a été refaite. La cuisine a été restaurée et est désormais plus saine.

Le coût total des travaux s'élève à environ 3000€. Une première partie a déjà été payée par l'assureur de la Commune.

Monsieur Michel Noirault, 3^{ème} Adjoint, rappelle qu'il manque un extincteur dans le Presbytère. Il est urgent d'installer un extincteur dans l'escalier. Il sera ajouté dans le contrat de maintenance d'Acme.

Le locataire Mr Danel, au deuxième étage, a décidé de partir en septembre. Le problème était qu'il ne respectait pas le délai légal du préavis de 3 mois. Cependant, la Mairie a estimé que si un autre locataire arrivait dès le départ de Monsieur Danel, il n'aurait pas à payer ce préavis. La Mairie a enregistré plus de dix-sept demandes en deux jours concernant ce logement. Un dossier a retenu l'attention par son sérieux. La prochaine locataire devrait entrer dans les lieux mi-octobre.

L'état des lieux de sortie se fera le 1^{er} octobre avec Monsieur le Maire et Monsieur le 2^{ème} Adjoint.

6. Question des biens sans maitre

Le Maire rappelle ce que sont les biens sans maitre : ce sont des parcelles cadastrées dont il n'y a plus de propriétaire déclaré. La Mairie, après procédure devient propriétaire du terrain.

Cette question est en cours, au Fay sur un terrain.

Les textes d'usage expliquent qu'il est facile de déclarer un bien sans maitre quand les impôts fonciers ne sont pas payés mais lorsqu'il n'y a pas d'impôts

fonciers à payer, ce qui est le cas, il est plus difficile de déclarer un bien sans maître.

Il semblerait qu'il n'y ait plus de propriétaire depuis 1949. Cependant, on trouve trace d'une descendance déclarée.

Pour la commune, les biens sans maître coûtent de l'argent car passage par acte notarié. Cela risque de coûter plus de 1500€. Or le bien est tout petit et ne rapporterait pas une telle somme à la commune. Le coût de revente sera largement inférieur à ce coût là.

Le deuxième point problématique concerne le fait que le bien est difficilement déclarable comme bien sans maître. Il peut y avoir un potentiel ayant-droit. Or il n'y a aucun suivi légal de la transmission des biens.

Donc l'acquéreur potentiel va devoir se rapprocher du probable héritier du bien sans maître pour voir si celui-ci veut vendre son terrain. La Mairie n'interviendra que dans le cas où il n'y a plus d'ayants-droits sur ce terrain ou qu'ils sont introuvables.

7. Points financiers

Monsieur le Maire revient sur le budget. Actuellement, la Mairie a presque fini le remboursement des emprunts. Le plus gros point concernait le SIERC, sur un montant à hauteur de 34 800€, qui a été intégralement payé.

Désormais, le prochain montant important s'élève à 13 099€ qui concerne le remboursement de la subvention des travaux pour la Mairie (qui avait été reçue par anticipation).

De plus, le FNGIR a doublé cette année.

Pendant l'année 2015, le FNGIR va augmenter encore de 14 000€. Les recettes (en dehors des impôts) vont baisser de 10% c'est-à-dire la dotation de l'État.

La CCVC va sûrement augmenter les impôts aussi.

Par ailleurs, les rythmes scolaires vont coûter presque 100 000€ à la CCVC sur l'année.

Également, suite à la décharge de l'État concernant le traitement de l'administration du droit des sols, la CCVC va le prendre en charge. Le coût estimé est de 6€ par habitant.

Pour finir, la fibre optique va bientôt être installée mais risque d'avoir un impact financier sur le budget des communes.

Les futurs budgets devront donc tenir compte de l'impact financier de tous ces nouveaux engagements.

8. Présentations de divers documents

Monsieur le Maire explique qu'il a fallu sécuriser la clôture entre l'école et la maison voisine. Au mois d'août, l'employé municipal, Monsieur Guy Noel Guiheux s'en est chargé. Le coût a été divisé entre la Mairie et les voisines, tel que décidé par le Conseil.

Monsieur Fasse, 2^{ème} adjoint, s'est chargé du dossier éclairage. Il a été répertorié 5 ampoules à changer Rue du Paradis au Rosnel, 2 sur la rue des Carmélites et 1 sur la rue du Val.

Actuellement, des habitants se sont plaints du problème des lampadaires au Rosnel qui provoquaient la saute des connections internet, liée à l'impulsion électrique nécessaire à l'allumage des candélabres.

La société en charge de la maintenance doit passer début octobre pour une réparation complète.

Concernant la ferme Delavaux au Rosnel, la Mairie n'a pour le moment pas de retour depuis le refus de la modification de permis en juillet 2014.

9. Points sur les syndicats

Monsieur le Maire et Monsieur le 2^{ème} Adjoint doivent rencontrer Monsieur Carlucci, en charge de la gestion des voiries pour la CCVC, pour la place de la

rue de l'Église (croisement rue du Moulin, rue de la Liberté et rue de l'Église). Il s'agit d'envisager les différentes possibilités pour embellir cette petite place.

Par ailleurs, le Conseil évoque le besoin d'agir Sente de la Fontaine et sur le passage de randonnée qui est toujours inondé. Il s'agit de voir si l'installation d'un drain pourrait être envisagée.

Le nettoyage de la fontaine est également annoncé. Le Conseil décide de mobiliser les habitants de Bréançon pour une journée nettoyage au printemps. La mairie communiquera sur ce point prochainement.

Concernant le SIRSBHN, Monsieur Jean-Pascal Descamps, Président, présente la rentrée scolaire : 77 enfants inscrits et 2 de plus en janvier.

La garderie se déroule bien, tout comme l'Accueil de Loisirs et la cantine.

L'Accueil de Loisirs, nouveauté de cette année pour le mercredi après-midi, est dirigé par Laurence Dacquet (qui passe son BAFD), avec Annick Detoc et Myriam Piétu.

Pour les TAP, le syndicat est obligé de ne faire que de la garderie pour le moment. Mais d'autres activités sont envisagées au prochain trimestre. Certaines choses restent à réorganiser.

De plus, l'Éducation Nationale a décidé de faire une journée pour les instituteurs le mercredi 15 octobre. Le syndicat doit donc trouver comment garder les enfants le matin.

10. Divers

Madame Sophie Giorgetti, Conseillère Municipale, présente la maquette du prochain bulletin municipal. Après adhésion de l'ensemble du Conseil, le bulletin devrait paraître pendant les vacances d'octobre.

Monsieur le Maire profite également du Conseil pour montrer une présentation PowerPoint de la nouvelle gendarmerie de Marines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.